



Le 25 Août 2021

Mesures sanitaires 2021/2022

Chers parents,

Vu les conditions sanitaires actuelles dans notre pays, le respect de tous les gestes barrières restent de vigueur :

- Les professionnels ont l'obligation de porter un masque dédié à la crèche toute la journée.
- Le lavage des mains est obligatoire, ainsi que le port d'une tenue de travail dédiée à la crèche.
- Les professionnels évitent de se croiser en salle de pause ou en sections ; il leur est recommandé de limiter les passages d'un groupe à l'autre.
- Les regroupements entre sections sont limités et les enfants sortent par petits groupes dans les espaces extérieurs.
- Les professionnels sont encouragés à dépister précocement les cas de COVID-19.
- Si un cas est détecté, la section - ou la crèche – peut être fermée temporairement : une décision prise en fonction des consignes du ministère de tutelle.

La crèche respecte scrupuleusement les protocoles de nettoyage, d'hygiène et de qualité de l'air :

- Toute la crèche (locaux et matériels) est désinfectée.
- Les jeux de jardin sont nettoyés lors de chaque passage d'un groupe à l'autre.
- Les pièces sont aérées plusieurs fois par jour.

POUR VOTRE PART,

- ✚ Les parents doivent porter le masque dans l'enceinte de l'école.
- ✚ Une fois la période d'adaptation passée, les parents sont invités à remettre leur enfant à la maitresse chargée de l'accueil des enfants à la porte de l'école.